



Département de la Drôme
Commune de Sainte Jalle

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 02 SEPTEMBRE 2021

~~~~~

Date de convocation : 28 Août 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 2 août, le conseil municipal convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Nadège RANCON, Maire.

Conseillers en exercice présents : ANTOINE David, ARMAND Marie-Noëlle, AUDEOUD Jean-Pierre, COQUET Laurence, LIOTAUD Benjamin, ROUX Frédéric et BONNIFACY Laurent, SEGUIN Stéphane

Absent excusé BROSILLE Fabien pouvoir donné à ROUX Frédéric.

Absent excusé FOSSION Christine pouvoir donné à COQUET Laurence

Mme COQUET Laurence a été nommée secrétaire de séance.

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

Le maire demande au conseil de rajouter 2 points à l'ordre de jour :

- Contreproposition pour la vente de la salle vitrée + buanderie et terrasse
- Demande de rachat d'une parcelle de terrain n°1106 de 68 m<sup>2</sup>

### 1) Compte-rendu du conseil 11 août 2021

Après lecture par les élus, le compte rendu est validé à l'unanimité.

### 2) Contreproposition pour vente de la piscine à l'ancien centre de vacances et acceptation par les futurs acquéreurs – délibération

Lors du dernier conseil municipal une proposition avait été faite, par les propriétaires de gîtes, pour l'achat de la piscine de l'ancien centre de vacances située sur la parcelle A 1550 de 145 m<sup>2</sup>. Cette proposition avait été refusée par le conseil et une contreproposition avait été proposée pour un montant de 30 000 €.

Cette contreproposition a été acceptée par l'ensemble des propriétaires.

L'installation des compteurs d'eau et d'électricité sera à la charge de la commune

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve la vente de la piscine à l'unanimité. et donne pouvoir à Mme le Maire pour signer l'acte de vente.**

**3) Proposition d'achat pour salle voûtée + bar + cuisine + Caves sur parcelles A 867 , A 868, A 883 et A 1549 - délibération**

Nous avons reçu deux propositions.

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la première proposition d'achat de 40 000 € pour la cuisine et les caves.

Egalement, elle donne lecture de la deuxième proposition d'achat pour la salle voûtée, bar, cuisine et caves + terrain citerne gaz, pour un montant de 170.000 € sans aucune négociation de la part de l'éventuel acquéreur (ce prix étant le prix de départ de mise à la vente).

Les 2 propositions sont mises au vote :

- la 1<sup>ère</sup> proposition est refusée par l'ensemble des conseillers, l'offre suivante étant plus intéressante.

- la 2<sup>ème</sup> proposition est acceptée à l'unanimité par l'ensemble des conseillers.

La commune n'aura pas de compteur d'eau et électricité à installer, le futur propriétaire se rebranchera sur ceux existants pour le centre de vacances.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la vente de ce lot pour un prix de vente de 170000 € sans travaux à assumer par la commune.**

Il sera fait appel à un géomètre pour réaliser un document de division foncière et de copropriété.

**4) Contre-proposition pour vente salle vitrée – buanderie – terrasse et passage sur actuelle parcelle A 866 -Délibération**

Madame le maire rappelle que le conseil municipal avait fixé un prix de départ à 88.000 € pour la vente de ce lot.

Une 1<sup>ère</sup> proposition avait été faite par un éventuel acquéreur. La proposition avait été jugée trop basse pour le conseil.

Le Conseil avait fait une contre-proposition à 70 000€ avec travaux à la charge de l'acheteur.

L'éventuel acquéreur en fonction de son budget a proposé 68.500 € avec travaux à sa charge.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la vente de ce lot situé Montée des Calades pour un prix de vente de 68.500 €, travaux à la charge de l'acheteur. La commune devra installer le compteur d'eau et d'électricité.**

Le passage communal entre les gîtes 4 et 5 et l'escalier rejoignant la terrasse devant le bar et la salle restaurant sera partagé en 2 : une partie restant attachée au gîte 4 et 5 sous forme de terrasse et l'autre partie sera rattachée au lot salle vitrée – buanderie – terrasse. La commune s'engage à délimiter les deux parties par un mur. Le reste des travaux (suppression de l'escalier sera assumé par le propriétaire de ce lot et celui qui achète la partie du bas).

**5) Demande de rachat d'une parcelle de terrain n° 1106 de 68 m2**

Une demande d'achat de la parcelle n°1106 de 68m<sup>2</sup> a été faite auprès de la commune.

Mme Le maire donne lecture de la proposition qui serait de 600 €.

Madame le maire demande au conseil de voter.

**Après concertation et à l'unanimité le conseil municipal vote contre la vente de cette parcelle.**

## Questions diverses - Dossiers en cours

SDED : en ce qui concerne les travaux de rénovation prévus sur la totalité des installations électriques obsolètes de la commune, un rendez-vous est prévu le 5 octobre avec le SDED et l'entreprise BOUYGUES qui doit réaliser les travaux. Un plan avec tous les points lumineux qui doivent être installés ainsi qu'un devis nous seront présentés.

Eclairage de nuit : Une demande a été faite par un conseiller concernant l'éclairage de nuit de la commune. Il pense qu'il serait judicieux d'éteindre l'éclairage public une partie de la nuit pour faire des économies. Nous demanderons conseil auprès du SDED pour éteindre l'éclairage publique d'1h du matin à 7h.

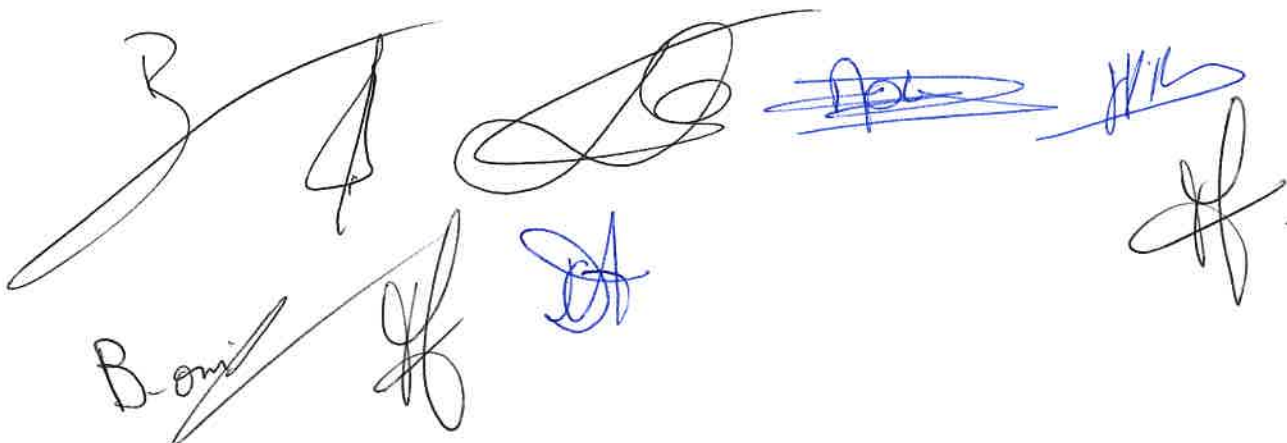
Médecin : Mme le Maire a rencontré un médecin qui pourrait être intéressé pour prendre le poste à la Maison Médicale. Une réponse de sa part est attendue pour la 3<sup>ème</sup> semaine de septembre. Nous continuons les recherches mais si la réponse est négative la proposition de Mr Gross reste d'actualité : pour mémoire il proposait de faire des permanences gratuitement et se débat toujours avec l'administration pour avoir le droit d'exercer en tant que bénévole.

Eglise : Mme Le maire a rencontré le nouvel architecte diplômé des bâtiments de France à qui elle a confié le dossier. L'architecte doit faire le point avec la commune d'ici fin septembre après son analyse.

### Centre de soin de Curnier :

Toutes les communes adhérentes ont été informées qu'une grande baisse des effectifs des infirmiers, aides-soignantes et aides à domicile est à noter pour différentes raisons. Aujourd'hui, il est très difficile de réussir à recruter, et le centre est actuellement en grande difficulté et ne peut prendre en charge de nouveaux patients.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H00.



A collection of handwritten signatures in black and blue ink, arranged in two rows. The top row contains five signatures, and the bottom row contains four. The signatures are stylized and vary in complexity, with some appearing to be initials or names.